

Les compétences-clés au cœur du projet stratégique 2020-2023

Le projet stratégique 2020-2023 affirme dans son premier objectif l'ambition de l'Anfh de déployer un dispositif national autour des « compétences-clés », le dispositif « 4C » pour « des Clés pour : des Connaissances, des Compétences et une Carrière », qui sera proposé aux établissements adhérents et à leurs agents.

Des pratiques en constante évolution

Les établissements de la Fonction publique hospitalière connaissent de nombreuses mutations depuis plusieurs années : coopérations voire fusions d'établissements, restructurations, évolution des modalités de prise en charge et développement des soins ambulatoires ; évolutions technologiques, scientifiques, sociétales... Celles-ci impactent fortement les politiques de ressources humaines et de formation dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social. Les compétences et les pratiques attendues des agents de la FPH évoluent fortement. Les agents doivent être en capacité d'adapter facilement et « agilement » leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Ainsi, la maîtrise des compétences de base en communication écrite et orale, sur le plan numérique,

le travail en équipe, les compétences liées à la maîtrise de l'espace et du temps, l'organisation, etc. restent des préalables indispensables pour envisager une évolution professionnelle dans le secteur, que celle-ci se concrétise par l'accès à un concours, l'accès à une qualification ou une certification professionnelle ou encore une reconversion. ■■■

Les agents doivent être en capacité d'adapter facilement et « agilement » leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel



Rappel

Les récentes réformes sur la santé (Ma Santé 2022, Loi transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, Ségur de la Santé) confortent l'Anfh dans sa mise en place du dispositif 4C : des Clés pour des Connaissances, des Compétences, une Carrière.



**Juillet
2020**

Adhésion
au GIP ANLCI

3692

C'est le nombre de départs cumulés en formation sur les compétences-clés au cours du précédent Projet stratégique national.

Pour aller plus loin

www.anfh.fr
CléA
www.certificat-clea.fr
ANLCI
www.anlci.gouv.fr
Modules e-learning
ANLCI
www.anlci-
elearning.com

Un dispositif national adapté aux établissements et aux agents

Prenant en compte les évolutions fortes de contexte impactant ses établissements adhérents, tout en réaffirmant sa volonté de soutenir l'accès à la qualification et la professionnalisation des agents de la FPH, l'Anfh a clairement affirmé son ambition de déployer un dispositif national autour des « Compétences-clés » spécifiquement adapté aux problématiques rencontrées par les établissements et les agents des secteurs de la santé, du médico-social et du social.

Une cible a également été définie dans cette optique, visant à ce que tous les agents de la FPH puissent bénéficier d'un dispositif Compétences-clés proposé par l'Anfh d'ici 2023. Cet objectif s'inscrit également en cohérence avec les évolutions mises en place ces dernières années par l'Anfh pour renforcer les dispositifs proposés sur fonds mutualisés en faveur de la qualification et la certification, en particulier pour les publics de premiers niveaux de qualification et les plus « éloignés » de la formation.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs délégations Anfh ont déjà investi ce champ avec le développement, dans certaines régions, de projets « Compétences-clés ».

Trois objectifs phares

Fortes de ces nombreuses expériences, l'Anfh accentue ses efforts et passe à une « étape » complémentaire en proposant, sur l'ensemble du territoire national, un nouveau dispositif d'accompagnement et de formation aux compétences-clés afin de :

- > **renforcer** l'appui proposé aux établissements adhérents dans leur contribution à la lutte contre leur illettrisme;
 - > **favoriser** l'accès à la formation qualifiante ou certifiante des agents en situation d'illettrisme ou rencontrant des difficultés en matière de savoirs de base;
 - > **contribuer** à la sécurisation des parcours et à la mobilité professionnelle des agents de la FPH, dans un contexte de forte évolution des organisations, des métiers et des compétences.
- De manière complémentaire à la mise en place de ce dispositif national, les instances de l'Anfh ont également validé le principe d'adhésion de l'association au nouveau Groupement d'intérêt public (GIP) de l'Association nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) afin de contribuer plus globalement, aux côtés des partenaires institutionnels, aux politiques nationales mises en place en matière de lutte contre l'illettrisme.

Un cadre de référence unique

L'offre nationale de l'Anfh en matière de compétences-clés pour les agents des établissements adhérents se déploie sur la base d'un

cadre de référence unique, validé par les instances nationales et comprenant a minima les éléments suivants :

- > les 8 domaines du socle de connaissances et compétences tels que défini par le Code du travail ;

- > des parcours de formation adaptés au niveau et au besoin des agents, tant en termes de durée que de modalités pédagogiques ;
- > une boîte à outils à disposition des établissements pour aider au

déploiement des actions compétences-clés auprès des agents. Dans ce contexte, l'Anfh propose un outillage national (Kit de communication, journée de sensibilisation, formations, outils).